



SUPPLÉANTS POUR LES ENSEIGNANTS

Année scolaire 2018-2019

La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) est à la recherche de suppléants breveté pour l'année scolaire 2018-2019. Un suppléant est embauché pour travailler de façon occasionnelle afin de remplacer un enseignant régulier. La DSFM est composée de 24 établissements d'enseignement en français situés dans diverses communautés au Manitoba.

Les candidat(e)s doivent :

- ◆ Posséder un brevet d'enseignement au Manitoba;
- ◆ Avoir une connaissance de la philosophie soit au cycle de la jeune enfance, intermédiaire et/ou secondaire;
- ◆ Avoir d'excellentes habiletés de communication;
- ◆ Démontrer une grande capacité à exercer sa pensée critique;
- ◆ Posséder d'excellentes connaissances du français parlé et écrit;
- ◆ Démontrer la capacité de travailler en équipe;
- ◆ Adhérer à la philosophie de l'inclusion;
- ◆ Promouvoir et rehausser la construction identitaire;
- ◆ Promouvoir la mission de la DSFM et de la communauté scolaire

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande, accompagnée d'un curriculum vitae en français et trois (3) noms de référence au :

Service des ressources humaines
Division scolaire franco-manitobaine
Case postale 204 - 1263, chemin Dawson
Lorette (Manitoba) R0A 0Y0

Courriel : ressources.humaines@dsfm.mb.ca

Téléphone : (204) 878-9399 Télécopieur (204) 878-4424 poste 244

Notez bien qu'avant que votre demande soit revue, vous devez soumettre l'originale d'une vérification du casier judiciaire avec une vérification pour les personnes appelées à travailler auprès des personnes vulnérables récente de moins de 12 mois, jugée satisfaisante par l'employeur et compléter la demande de vérification du registre concernant les mauvais traitements. Si votre dossier personnel contient les originaux ou copies certifiées des vérifications mentionnées ci-dessous qui sont datées moins de 3 ans, il n'est pas nécessaire de nous fournir une mise à jour. La DSFM ne vous garantit pas des journées de travail. Ceci demeure à la discrétion des écoles de choisir leurs suppléants et les contacter au besoin.